

Annexe 3 : Au minimum 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

**Photo 1 : Prise de vue lointaine de la zone de projet (boulevard de la croisette depuis le parc de la Roseraie) (photo prise le 2 mai 2022)**



Photo 2 : Emplacement du futur puits de sortie « PR Saint-Pierre » (photo prise le 22 avril 2022)



Photo 3 : Emplacement du futur puits d'attaque «Gare des bus » (photo prise le 22 avril 2022)



Photo 4 : Emplacement du futur puits de sortie « square Reynaldo Hahn » (photo prise le 22 avril 2022)



Photo 5 : Emplacement du futur puits de sortie « Roseraie » (photo prise le 22 avril 2022)



## Localisation des prises de vue

